

première expression et le tribut le plus empressé de la compassion des survivants pour ceux qui ne sont plus. De là ce rite sacré qu'on appelle *le mois des morts*, auquel les auteurs liturgiques donnent des interprétations mystiques, que saint Grégoire rendit plus important en y ajoutant la célébration de trente messes en trente jours consécutifs, et que le pape Innocent enrichit d'indulgences ; rangé par les moines de Cluni parmi leurs pieuses pratiques, il fut adopté par les fidèles pendant plusieurs siècles et recommandé par Benoît XIII.

Benoît XIV désirait le voir revivre dans sa première vigueur pour l'avantage des vivants aussi bien que des morts. Les lois ne manquèrent pas à ce sujet. Dans un concile de Bavière il fut statué qu'à la mort de l'un des évêques ou abbés de cette province, chacun des survivants dirait trente messes, et que les évêques et abbés en feraient dire autant pour chaque prêtre ou moine défunt. Dans le synode de Chelsit on prescrivit la récitation de certaines prières pendant un mois, pour faire entrer plus promptement les défunts dans le royaume de la béatitude ;